

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00267 Numéro SIREN : 330 265 521 Nom ou dénomination : SOLODIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2019 sous le numéro de dépôt 3315



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOLODIS

La Cloutière
37600 - PERRUSSON

S.A.S. au capital de 600 000 €
R.C.S. TOURS 330 265 521

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018

Comptes certifiés conformes

M. ROCHE Pierre

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 22/01/2010, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOLODIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	14 911 405 €
■ Chiffre d'affaires	42 077 116 €
■ Bénéfice net comptable	457 133 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 06 février 2019

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain CedexMembre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	17 997 832	10 364 643	7 633 188	8 888 764
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	871 472	103 489	767 983	766 060
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	105 412	103 489	1 923	
FONDS COMMERCIAL (1)	760 560		760 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 106 079	10 261 153	5 844 925	6 356 642
TERRAINS	252 192	24 637	227 555	230 889
CONSTRUCTIONS	10 499 006	6 648 938	3 850 067	4 320 681
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 959 078	2 563 266	1 395 812	1 620 423
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 355 201	1 024 312	330 889	179 343
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 600		40 600	5 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 020 279		1 020 279	1 766 062
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	769 450		769 450	666 875
PRETS	233 139		233 139	1 081 497
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	7 312 077	33 861	7 278 216	6 516 188
STOCKS ET EN-COURS	3 785 081		3 785 081	3 878 639
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 543		16 543	17 600
MARCHANDISES	3 768 537		3 768 537	3 861 038
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	155 795		155 795	153 791
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 863 070	33 861	1 829 209	1 626 998
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	577 420	33 861	543 559	315 328
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 285 650		1 285 650	1 311 669
CREANCES DIVERSES (3)	324 620		324 620	268 785
DISPONIBILITES	979 139		979 139	427 004
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	204 370		204 370	160 968
TOTAL GENERAL	25 309 910	10 398 504	14 911 405	15 404 953
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			15 015	757 716
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 602 771	5 266 196
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	4 221 687	3 846 101
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	4 161 687	3 786 101
RESULTAT DE L'EXERCICE	457 133	519 586
PROVISIONS REGLEMENTEES	323 950	300 508
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>5 602 771</i>	<i>5 266 196</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	72 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	72 000	
DETTES (1)	9 236 634	10 138 757
DETTES FINANCIERES (2)	4 005 596	4 963 935
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 925 611	4 757 500
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	79 984	206 434
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		7 200
DETTES D'EXPLOITATION	5 058 577	4 967 026
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 775 516	3 459 001
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 097 803	1 326 628
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	185 257	181 396
DETTES DIVERSES	172 460	200 595
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	54 453	79 554
AUTRES DETTES DIVERSES	118 006	121 040
TOTAL GENERAL	14 911 405	15 404 953
(1) Dont à plus d'un an	2 874 949	3 544 605
Dont à moins d'un an	6 361 685	6 594 152
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	277 324	499 521



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 411 526	40 784 679
VENTES DE MARCHANDISES	41 536 250	39 972 351
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	540 866	495 036
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>42 077 116</i>	<i>40 467 388</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 900	17 535
REPRISES SUR PROVISIONS	15 832	89 203
TRANSFERTS DE CHARGES	129 434	76 769
AUTRES PRODUITS	179 242	133 783
CHARGES D'EXPLOITATION	41 809 263	39 811 822
ACHATS DE MARCHANDISES	33 082 954	31 423 023
VARIATION DES STOCKS	92 501	30 555
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	55 762	60 161
VARIATION DES STOCKS	1 057	4 357
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 327 832	3 086 299
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	559 758	533 201
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 856 126	2 847 159
CHARGES SOCIALES	810 832	833 113
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	896 040	889 753
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	25 304	24 389
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	72 000	
AUTRES CHARGES	29 092	79 805
RESULTAT D'EXPLOITATION	602 263	972 856
PRODUITS FINANCIERS	19 198	13 948
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	19 198	13 948
CHARGES FINANCIERES	70 145	82 283
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 145	82 283
RESULTAT FINANCIER	(50 947)	(68 334)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	551 315	904 521



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 608	30 747
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 988	48
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	140 620	699
REPRISES SUR PROVISIONS		30 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 341	132 892
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 259	109 450
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 640	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 267	(102 145)
PARTICIPATION DES SALAIRES	110 263	180 904
IMPOTS SUR LES BENEFICES	99 187	101 886
<i>Total des produits</i>	<i>42 587 333</i>	<i>40 829 374</i>
<i>Total des charges</i>	<i>42 130 200</i>	<i>40 309 788</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	457 133	519 586
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

* Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 01/11/2013	500 560
* DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
* Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
		710 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	869 309	2 164		871 473
Immobilisations corporelles	15 863 430	384 083	141 433	16 106 079
Immobilisations financières - titres	667 145	118 215	15 640	769 720
Immobilisations financières - créances	1 098 917	3 514	851 872	250 560
	18 498 801	507 976	1 008 945	17 997 832

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 249	240		103 489
Immobilisations corporelles	9 506 787	895 800	141 433	10 261 154
	9 610 036	896 040 (*)	141 433	10 364 643
(*) Dont dotation : . linéaire		861 676		
. dégressive		34 364		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	300 509	23 442		323 950
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		72 000		72 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	24 389	25 304	15 833	33 861
	324 898	120 746 (*)	15 833 (*)	429 811
(*) Dont : . exploitation		97 304	15 833	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 000 €.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	250 560	15 016	235 544
Acomptes versés sur commandes	155 795	155 795	
Créances d'exploitation	1 863 070	1 863 070	
Créances diverses	324 621	324 621	
Charges constatées d'avance	204 371	204 371	
	2 798 417	2 562 873	235 544

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	279 682	279 682		
Emprunts bancaires (1)	3 645 930	782 856	2 167 706	695 367
Emprunts & dettes financières divers (2)	79 984	68 108	11 877	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 058 577	5 058 577		
Dettes diverses	172 461	172 461		
Produits constatés d'avance				
	9 236 635	6 361 685	2 179 582	695 367
<i>(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires</i>				2 358
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				161 500
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				770 724
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				31 292

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	28 454 908
- Drive	2 426 685
- Station-service	11 195 523
	42 077 116

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	101
	127

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 142 365 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 152 379 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions immobilisations financières	15 640	115 360
Pénalités et amendes	2 260	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Subvention économie énergie	-	15 989
Cessions immobilisations corporelles	-	25 260
	41 341	156 609

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	110 263
	110 263

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	96 765
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	2 422
	99 187

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 526
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 091

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage du matériel) à hauteur de 3 319 329 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 688 822	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des autorisations de découvert	1 822 676	1 822 676
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.52 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 305 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées	Néant
--------------------------	--------------

Filiales et participations détenues	Néant
--	--------------

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : La Cloutière - 37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2019
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 457 133,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 457 133,19 euros

Auquel s'ajoute une somme prélevée sur le compte « autres réserves » 467 866,81 euros
Qui est ainsi ramené à un solde de 3 693 820,95 euros

A titre de dividendes 925 000,00 euros
Soit 925 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 919 450 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 5 550 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2015	/	1 000	/	/
31/10/2016	160 000 €	1 000	159 040 €	960 €
31/10/2017	144 000 €	1 000	143 136 €	864 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Pierre ROCHE

M. ROCHE Pierre

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2018

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2018

A l'assemblée générale de la société SOLODIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 25 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG' with a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	17 997 832	10 364 643	7 633 188	8 888 764
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	871 472	103 489	767 983	766 060
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	105 412	103 489	1 923	
FONDS COMMERCIAL (1)	760 560		760 560	760 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 106 079	10 261 153	5 844 925	6 356 642
TERRAINS	252 192	24 637	227 555	230 889
CONSTRUCTIONS	10 499 006	6 648 938	3 850 067	4 320 681
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	3 959 078	2 563 266	1 395 812	1 620 423
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 355 201	1 024 312	330 889	179 343
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 600		40 600	5 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 020 279		1 020 279	1 766 062
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	769 450		769 450	666 875
PRETS	233 139		233 139	1 081 497
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	7 312 077	33 861	7 278 216	6 516 188
STOCKS ET EN-COURS	3 785 081		3 785 081	3 878 639
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	16 543		16 543	17 600
MARCHANDISES	3 768 537		3 768 537	3 861 038
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	155 795		155 795	153 791
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 863 070	33 861	1 829 209	1 626 998
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	577 420	33 861	543 559	315 328
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 285 650		1 285 650	1 311 669
CREANCES DIVERSES (3)	324 620		324 620	268 785
DISPONIBILITES	979 139		979 139	427 004
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	204 370		204 370	160 968
TOTAL GENERAL	25 309 910	10 398 504	14 911 405	15 404 953
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			15 015	757 716
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 602 771	5 266 196
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	4 221 687	3 846 101
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	4 161 687	3 786 101
RESULTAT DE L'EXERCICE	457 133	519 586
PROVISIONS REGLEMENTEES	323 950	300 508
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 602 771	5 266 196
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	72 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	72 000	
DETTES (1)	9 236 634	10 138 757
DETTES FINANCIERES (2)	4 005 596	4 963 935
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	3 925 611	4 757 500
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	79 984	206 434
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		7 200
DETTES D'EXPLOITATION	5 058 577	4 967 026
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 775 516	3 459 001
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 097 803	1 326 628
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	185 257	181 396
DETTES DIVERSES	172 460	200 595
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	54 453	79 554
AUTRES DETTES DIVERSES	118 006	121 040
TOTAL GENERAL	14 911 405	15 404 953
(1) Dont à plus d'un an	2 874 949	3 544 605
Dont à moins d'un an	6 361 685	6 594 152
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	277 324	499 521



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 411 526	40 784 679
VENTES DE MARCHANDISES	41 536 250	39 972 351
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	540 866	495 036
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	42 077 116	40 467 388
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 900	17 535
REPRISES SUR PROVISIONS	15 832	89 203
TRANSFERTS DE CHARGES	129 434	76 769
AUTRES PRODUITS	179 242	133 783
CHARGES D'EXPLOITATION	41 809 263	39 811 822
ACHATS DE MARCHANDISES	33 082 954	31 423 023
VARIATION DES STOCKS	92 501	30 555
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	55 762	60 161
VARIATION DES STOCKS	1 057	4 357
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 327 832	3 086 299
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	559 758	533 201
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 856 126	2 847 159
CHARGES SOCIALES	810 832	833 113
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	896 040	889 753
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	25 304	24 389
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	72 000	
AUTRES CHARGES	29 092	79 805
RESULTAT D'EXPLOITATION	602 263	972 856
PRODUITS FINANCIERS	19 198	13 948
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	19 198	13 948
CHARGES FINANCIERES	70 145	82 283
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 145	82 283
RESULTAT FINANCIER	(50 947)	(68 334)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	551 315	904 521



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 608	30 747
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 988	48
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	140 620	699
REPRISES SUR PROVISIONS		30 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 341	132 892
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 259	109 450
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	15 640	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 267	(102 145)
PARTICIPATION DES SALARIES	110 263	180 904
IMPOTS SUR LES BENEFICES	99 187	101 886
<i>Total des produits</i>	<i>42 587 333</i>	<i>40 829 374</i>
<i>Total des charges</i>	<i>42 130 200</i>	<i>40 309 788</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	457 133	519 586
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial

* Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 01/11/2013	500 560
* DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
* Station de lavage	Acquisition du 02/06/2015	60 000
		710 560

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	869 309	2 164		871 473
Immobilisations corporelles	15 863 430	384 083	141 433	16 106 079
Immobilisations financières - titres	667 145	118 215	15 640	769 720
Immobilisations financières - créances	1 098 917	3 514	851 872	250 560
	18 498 801	507 976	1 008 945	17 997 832

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 249	240		103 489
Immobilisations corporelles	9 506 787	895 800	141 433	10 261 154
	9 610 036	896 040 (*)	141 433	10 364 643
(*) Dont dotation : . linéaire		861 676		
. dégressive		34 364		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	300 509	23 442		323 950
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		72 000		72 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	24 389	25 304	15 833	33 861
	324 898	120 746 (*)	15 833 (*)	429 811
(*) Dont : . exploitation		97 304	15 833	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 000 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	250 560	15 016	235 544
Acomptes versés sur commandes	155 795	155 795	
Créances d'exploitation	1 863 070	1 863 070	
Créances diverses	324 621	324 621	
Charges constatées d'avance	204 371	204 371	
	2 798 417	2 562 873	235 544

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	279 682	279 682		
Emprunts bancaires (1)	3 645 930	782 856	2 167 706	695 367
Emprunts & dettes financières divers (2)	79 984	68 108	11 877	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 058 577	5 058 577		
Dettes diverses	172 461	172 461		
Produits constatés d'avance				
	9 236 635	6 361 685	2 179 582	695 367
				2 358
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				161 500
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				770 724
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				31 292

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	28 454 908
- Drive	2 426 685
- Station-service	11 195 523
	<u>42 077 116</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	101
	127

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 142 365 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 152 379 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions immobilisations financières	15 640	115 360
Pénalités et amendes	2 260	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Subvention économie énergie	-	15 989
Cessions immobilisations corporelles	-	25 260
	41 341	156 609

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	-
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	110 263
	110 263

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	96 765
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	2 422
	<u>99 187</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 526
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	54 091

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage du matériel) à hauteur de 3 319 329 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 688 822	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des autorisations de découvert	1 822 676	1 822 676
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36.52 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 305 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

Néant

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.